

ANGOULEME

CHEF-LIEU DE DEPARTEMENT

REMPARTS

voir :

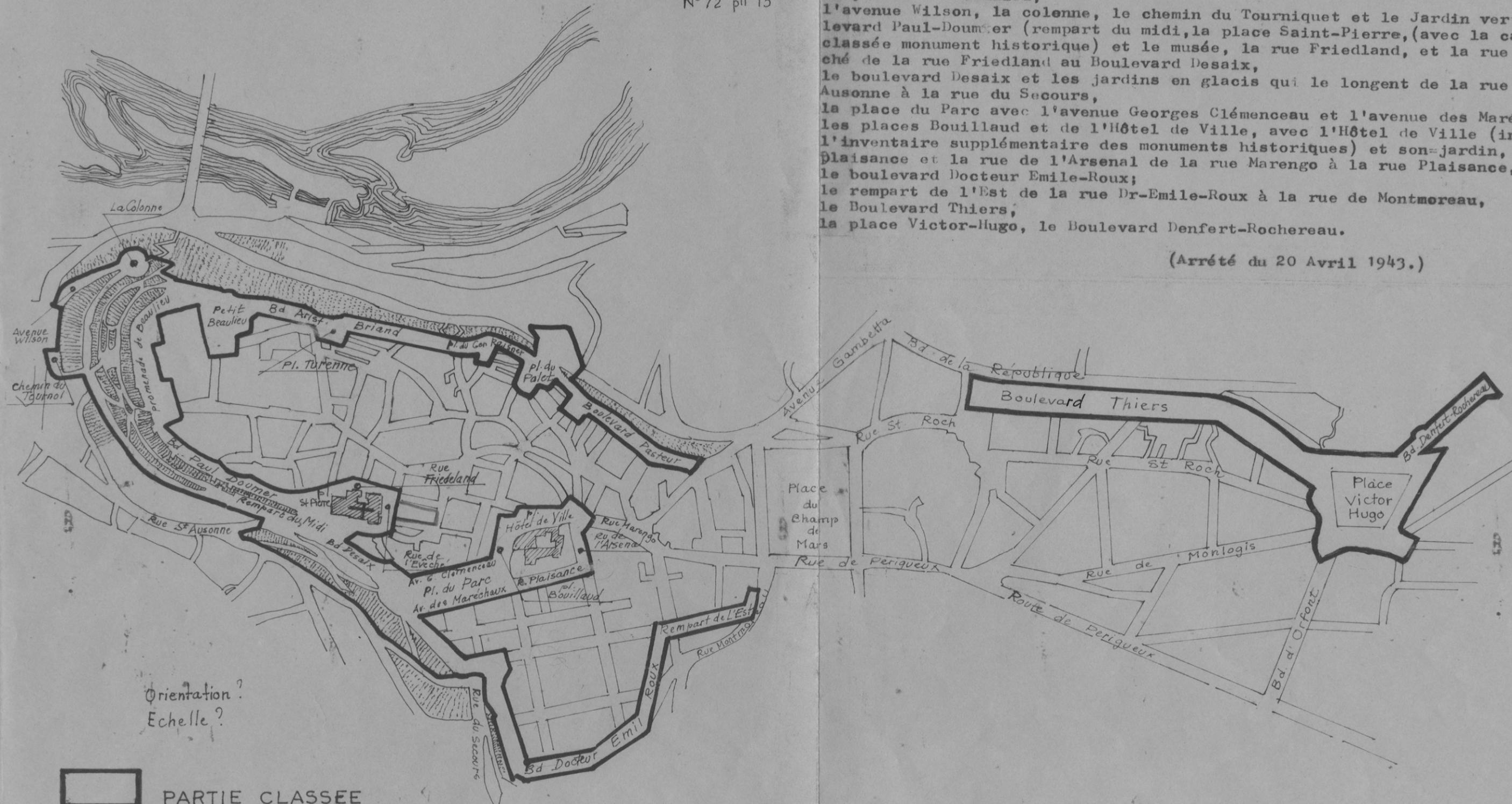
"MICHELIN" du 1/200 000

N° 72 pli 13

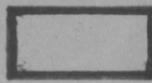
Est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque l'ensemble formé à Angoulême (Charente) par les remparts (inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) la ceinture de voie et promenades y attenantes, les glacis immédiats extérieurs à l'enceinte et comprenant :

- le boulevard Pasteur,
- la place du Palet,
- le boulevard Aristide Briand, (rempart du Nord) avec la place du Général Resnier et la place Turenne,
- le rempart de Beaulieu avec le petit Beaulieu,
- la promenade Beaulieu,
- l'avenue Wilson, la colonne, le chemin du Tourniquet et le Jardin vert, le Boulevard Paul-Doumer (rempart du midi, la place Saint-Pierre, (avec la cathédrale - classée monument historique) et le musée, la rue Friedland, et la rue de l'Evêché de la rue Friedland au Boulevard Desaix,
- le boulevard Desaix et les jardins en glacis qui le longent de la rue Saint-Ausonne à la rue du Secours,
- la place du Parc avec l'avenue Georges Clémenceau et l'avenue des Maréchaux, les places Bouillaud et de l'Hôtel de Ville, avec l'Hôtel de Ville (inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) et son-jardin, la rue de Plaisance et la rue de l'Arsenal de la rue Marengo à la rue Plaisance,
- le boulevard Docteur Emile-Roux;
- le rempart de l'Est de la rue Dr-Emile-Roux à la rue de Montmoreau,
- le Boulevard Thiers,
- la place Victor-Hugo, le Boulevard Denfert-Rochereau.

(Arrêté du 20 Avril 1943.)



Orientation ?
Echelle ?

 PARTIE CLASSEE
 surface : 19 ha